



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 20 JANVIER 2014**

**PRESENTS :**

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Jean-Louis LHEUREUX, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Jean-Michel SINTES, M. Laurent MULOT, M. Luc BEUNIER remplacé par M. Claude HOARAU, M. Marc BRYNHOLE remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Monique BOUET remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT

**1 - Finances et Marchés Publics**

**1.1 Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2014 du budget principal**

**L'Assemblée a pris acte** de la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires du budget principal.

**1.2 Attributions de compensation 2014**

**Vote favorable à l'unanimité** pour reconduire les montants des attributions de compensation de 2013 en 2014.

<b>COMMUNES</b>	<b>Attributions positives</b>	<b>Attributions négatives</b>	<b>Périodicité de versement</b>
<b>ARDON</b>	295 945,93 €		Mensuelle 1/12 <sup>ème</sup>
<b>LA FERTE SAINT AUBIN</b>	2 093 242,13 €		Mensuelle 1/12 <sup>ème</sup>
<b>LIGNY LE RIBAUT</b>		40 175,94 €	Annuelle
<b>MARCILLY EN VILLETTE</b>	20 159,41 €		Mensuelle 1/12 <sup>ème</sup>
<b>MENESTREAU EN VILLETTE</b>		31 897,21 €	Annuelle
<b>SENNELY</b>		13 571,83 €	Annuelle
<b>TOTAL</b>	<b>2 409 347,47 €</b>	<b>85 644,98 €</b>	

**1.3 Fixation des bases servant au calcul du montant minimal de cotisation foncière des entreprises**

**Vote favorable à l'unanimité** pour fixer la base intercommunale pour l'établissement de la cotisation minimum à :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum retenu suite à la réunion de la Commission des finances et du Bureau communautaire le 14 janvier 2013
≤ 10 000 €	500 €
> 10 000 € et ≤ 32 600 €	1 000 €
> 32 600 € et ≤ 100 000 €	1 500 €
> 100 000 € et ≤ 250 000 €	2 800 €
> 250 000 € et ≤ 500 000 €	4 000 €
> 500 000 €	6 500 €

Il est précisé que l'ensemble des abattements adoptés par délibération du 12 septembre 2013 concernant les bases minimum sont intégralement supprimés.

#### 1.4 Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2014 du budget annexe du SPANC

**L'Assemblée a pris acte** de la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires du budget annexe du SPANC.

#### 1.5 Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2014 du budget annexe de la ZAE de la Chavannerie II

**L'Assemblée a pris acte** de la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires du budget annexe de la ZAE de la Chavannerie II.

#### 1.6 Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2014 du budget annexe de prestations de services

**L'Assemblée a pris acte** de la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires du budget annexe de prestations de services.

#### 1.7 Versement d'une indemnité compensatrice dans le cadre du marché 1% artistique sur la construction et la réhabilitation du Complexe aquatique intercommunal du Cosson

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à verser une indemnité compensatrice à l'artiste, pour ses déplacements occasionnés dans le cadre de sa candidature pour le marché 1% artistique relatif à l'opération de réhabilitation du Complexe aquatique intercommunal du Cosson.

## 2 – Ressources Humaines

### 2.1 Création d'un poste d'Educateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Vote favorable à l'unanimité** pour créer un poste d'éducateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet dans le cadre de l'ouverture du complexe aquatique communautaire.

## 3 – Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme

### 3.1 Engagement de la procédure de déclassement d'une partie de la rue Lowendal destinée au projet du centre aquatique

**Vote favorable à l'unanimité** pour demander à la commune de La Ferté Saint Aubin d'engager la procédure de déclassement, de constituer le dossier d'enquête publique et décider que les frais liés à l'enquête publique seront pris en charge par la Communauté de communes.

## 4 - Questions diverses

La Ferté Saint-Aubin, le 21 janvier 2014  
Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

